



Ristourne sur model d'exposition et produit défectueux

Par **Zack_Fair_old**, le **13/09/2007** à **21:13**

Bonjour
Voilà je vais vous expliqué mon cas , j'ai acheter un écran lcd d'exposition et dit défectueux
donc j'ai demander en connaissance de cause de me vendre l'écran avec une bonne ristourne (environ 50%).
Finalement on ma fait l'écran 900 €, mais je me suis renseigner sur le net et je le trouve aux environ de 999 €
mais impossible de la part du magasin de connaitre le dernier prix appliqué sur cette article, on me parle de 2000 € y'a 3 à 6 mois mais un ecran avec moins 1000 € j'ai du mal à y croire.
Sur ma facture j'ai 100 € pour remise sur model d'exposition mais
les remise sur model d'expo c'est pas au moins 15 à 20 % ?
De plus il était au SAV dans un carton en pas tres bonne etat et d'après les dire du SAV c'était un model défectueux
donc ma question est :
puis je demander -20% pour le model exposition
et une ristourne supplémentaire pour le " dit " défectueux
Merci de vos réponse

Par **Jurigaby**, le **14/09/2007** à **14:33**

Bonjour.
Je ne comprends pas très bien ou est l'arnaque.
Vous ne pouvez pas exiger quoi que ce soit dans la mesure, ou il y a accord sur la chose et sur le prix.
Cela signifie que si vous avez été Ok pour acheter une Tv d'expo dite "defectueuse" au prix de 900 euros alors vous ne pouvez rien faire.
Si en revanche, ce n'est pas ce dont vous aviez convenu alors vous pourrez peut être agir.